

SERVICES À LA POPULATION

Création d'une Réserve Communale de Sécurité Civile à Herbignac

La ville d'Herbignac crée sa Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC) : un dispositif citoyen essentiel pour renforcer la résilience de notre territoire face aux risques majeurs.

Publié le 29 septembre 2025

Qu'est-ce que la Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC) ?

La RCSC est composée de citoyens volontaires et bénévoles, mobilisés pour soutenir les services municipaux en cas de catastrophe naturelle (inondations, tempêtes, incendies...), d'accident industriel ou de situation exceptionnelle. Elle agit sous l'autorité du maire et ne se substitue pas aux services de secours (pompiers, SAMU...).

Ses missions ?

Les bénévoles de la RCSC peuvent :

- Informer et sensibiliser la population aux risques locaux,
- Participer à l'alerte et à l'évacuation en cas de crise,
- Soutenir les sinistrés (accueil, ravitaillement, relogement...),
- Surveiller les zones à risque (forêts, cours d'eau...),
- Coordonner l'aide logistique (mise en place de postes de commandement, collecte de dons...).

Comment devenir réserviste ?

1. Être majeur, motivé et disponible en cas de besoin,
2. Signer un acte d'engagement (1 à 5 ans, renouvelable),
3. Participer à des formations et exercices organisés par la commune.

Un appel aux bénévoles

La Ville d'Herbignac invite tous les habitants majeurs souhaitant s'engager à rejoindre sa Réserve Communale. Aucune compétence spécifique n'est requise, chacun pouvant contribuer selon ses disponibilités et savoir-faire. **Rejoignez la RCSC et devenez un acteur de la sécurité locale !**

Comment postuler pour rejoindre la Réserve Communale ?

Pour postuler, nous vous invitons à contacter l'agent référent au 02 14 99 13 40



MAIRIE DE HERBIGNAC

1 avenue de la Monneraye
44410 Herbignac

HORAIRES :

Lun - Mar - Mer - Ven : 9h > 12h /
13h30 > 17h30

Jeu : 8h30 > 13h

Sam : 9h > 12h (Etat-Civil
uniquement)

☎ 02 40 88 90 01